



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2021

VALIDATION DES TRAVAUX A METTRE EN ŒUVRE ET PROCHAINS PROGRAMMES

Pour les travaux d'isolation mairie, accueil de loisirs et la pose de nouveaux radiateurs, les travaux seront faits en interne par le personnel communal, la subvention du département est de 10 % et celle de l'Etat de 40 %.

Les prochains programmes seront la réfection de deux pièces à la mairie, l'aménagement des pièces du rez-de-chaussée pour le coin repas des professeurs des écoles et la réalisation d'une boîte à livres.

PROJET 1 NAISSANCE 1 ARBRE

Il s'agit d'une opération initiée par le département de l'Eure en partenariat avec l'ONF. Un arbre est planté pour chaque bébé eurois né en 2020. Le Fidelaire, candidate sur le thème « la forêt comestible » a été retenue. Ainsi, 188 arbustes et arbres (framboisiers, groseilliers, noisetiers, noyers, pommiers, etc...) vont être plantés près de l'antenne ORANGE. En contrepartie la commune s'engage à broyer la zone avant travaux, à arroser la première année si besoin et à maintenir le site pendant 10 ans.

DEVIS DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE GAZ DES BATIMENTS COMMUNAUX

Les installations électriques et de gaz doivent être contrôlées tous les ans. Le prix actuellement payé étant élevé (1943 €), de nouveaux devis ont été demandés. L'APAVE a été retenue pour les contrôles à venir au tarif de 890 € pour 11 locaux.

ECLAIRAGE PUBLIC AUX RATOURS

A l'occasion des travaux de renforcement du réseau électrique dans ce secteur, le programme d'éclairage public pour la modernisation de 6 foyers lumineux avec des leds, proposé par le SIEGE est accepté. La part communale est estimée à 416 €.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MEDECINE PREVENTIVE

La convention avec le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale pour la médecine du travail est renouvelée pour trois années.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR DENIS SAINT-POL

M. SAINT-POL étant prolongé en congé longue maladie, le jeune recruté en juin, continuera de poursuivre le remplacement mais pour un temps non complet si possible.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Un poste d'adjoint technique territorial de 10 heures par semaine est créé à partir du 1^{er} septembre 2021 pour un emploi d'agent de nettoyage des locaux communaux (mairie, salle des fêtes et des associations, église).

AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Jusqu'à présent, le transport scolaire des élèves du Fidelaire pour les primaires et le collège de secteur, était pris en charge par le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Conches au travers d'une participation de la commune. Depuis la rentrée 2021-2022, le SITS n'est plus compétent en la matière et de ce fait, la Région, qui établit les cartes de transport, a facturé directement aux parents ce titre (60 €) pour le primaire et (120 €) pour le collège.

Pour cette année, le conseil municipal a décidé, à la majorité, de rembourser la moitié de la somme versée aux parents.

CONTAINERS A VERRES ET VÊTEMENTS RUE DES BUISSONNETS

Face au laxisme d'un certain nombre d'individus aux abords des conteneurs mis à disposition rue des Buissonnets, ceux destinés aux ordures ménagères, ont été enlevés.

Si le manque de propreté et de respect persiste près du container à verres et à vêtements restants, ils seront également enlevés.

BILAN DE LA FETE DE LA LIBERATION

Ce fut une belle réussite avec une exposition sur l'ensemble de la journée de 248 véhicules et de belles animations. Le coût financier total est de 1000 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- * Enquête publique chemin de Calais : l'enquête publique pour la cession d'une partie du chemin rural n°7 à Calais est en cours jusqu'au mardi 28 septembre. Le dossier peut être consulté en mairie ou sur le site internet « lefidelaire.fr ».
- * Aménagement d'une voie verte ou partagée de la véloroute Evreux/Conches/Rugles : dans le cadre d'une étude de ce projet et afin de prospecter efficacement une bande suffisamment large autour du tracé de cette voie, un arrêté préfectoral du 12 août 2021 autorise la société publique locale Normandie Axe Seine, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées closes et non closes situées à 100 m de part et d'autre du tracé projeté.
- * Location de la salle des fêtes : il est rappelé que la location de la salle n'est effective qu'à compter du samedi matin. Pour des raisons évidentes liées au personnel, l'état des lieux et la remise des clés ont lieu le vendredi avant 17 heures mais la salle n'est disponible qu'à partir du samedi, le vendredi soir étant réservé au tennis de table.
- * Trous parking du pigeonier scolaire : comme il ne s'agit pas de voirie communautaire, la communauté de communes ne peut intervenir. Les trous seront donc comblés par l'agent communal.
- * Haies et trottoirs : il est demandé à tout un chacun de tailler ses haies et de nettoyer son ou ses trottoirs afin de ne pas gêner la circulation piétonne et motorisée. Ceci fera l'objet d'une rubrique dans le prochain flash infos.

Fait au Fidelaire, le 21 septembre 2021

